

Caractéristiques techniques

Bouches de 100 mm



Critères de performance

RDDECI de la Marne

Fournir un débit de 30m³/h à 60 m³/h.

Fournir une pression dynamique de 1 bar minimum.

La source d'alimentation doit permettre d'assurer le débit défini pendant le temps déterminé par la grille de calcul concernée par le RDDECI.

L'autorité gestionnaire de la DECI et le titulaire de la police administrative spéciale de DECI (maire ou président de l'EPCI à fiscalité propre) doivent notamment connaître et s'assurer des capacités des châteaux d'eau (volume, débit de réalimentation, sécurisation de la pompe de relevage en cas de coupure électrique...).

RÈGLES D'IMPLANTATION D'UNE BOUCHE INCENDIE

La bouche incendie doit être implantée sur un emplacement le moins vulnérable possible au stationnement des véhicules (pouvoir de police du maire en matière de réglementation du stationnement).

Elle doit être située à une distance comprise entre 1 et 5m du bord de la chaussée accessible aux véhicules de secours.

Un volume de dégagement de 0,50m doit exister autour de la bouche incendie. Un espace libre de 2 mètres au dessus de la bouche incendie est nécessaire à sa mise en œuvre.

Cependant, il est préconisé de privilégier l'implantation de poteaux incendie, visuellement plus accessibles.

